

Trop, c'est trop, camarade Coline Maigre !

Cette fois (*[courrier de solidarité avec les exclus](#)*), je te réponds depuis [mon blog](#) et j'ai bien conscience que ça change le caractère de mon écrit, mais tu noteras en même temps, que fidèle à ma conduite de toujours, **je ne passe pas par la presse.**

Je formule mes réponses dans le corps du texte, reçu le 01/10/2018, entre []

« Nous avons pris connaissance de l'assemblée fondatrice du Collectif des Insoumis Démocrates (CID) les 20 et 21 octobre à Paris et de votre participation à son organisation. »

[Je suppose que tu seras à l'aise pour me citer tes sources, étant donné que **nous n'avons pas contacté la France Insoumise**, à l'issue de ces deux journées de travail.]

« Cette démarche entre en contradiction avec les principes de la France insoumise, adoptée par 96,43 % des votes exprimés lors de la Convention de la France insoumise de Clermont-Ferrand ainsi qu'avec la charte des groupes d'action, adoptée à cette même occasion. En effet :

- Vous avez décidé de la création de statuts pour l'association « Le CID ». Pourtant, la charte des groupes d'action précise « la création d'une structure associative n'est possible que comme support à une initiative concrète explicitement définie dans ses statuts (mise en place d'un local, collectes de vêtements, organisation de cafés citoyens, etc ...). »

- « Le CID » s'est doté d'une « commission provisoire » et d'une équipe d'administration, ce qui rentre en contradiction avec la charte des groupes d'action qui indique : « aucun groupe ou rassemblement de groupes ne peut constituer de structures intermédiaires permanentes qui prétendraient s'imposer aux autres groupes ou aux insoumis.es ».

- [Le terme 'Insoumis' n'étant **pas déposé à l'INPI**, il peut être utilisé **librement**,
- Quel est **l'élément** qui te permet de penser que notre association est interne à LFI ? Tu n'as pas nos statuts, et pour cause, ils sont en phase de finalisation et même ton homme des basses œuvres **ne peut pas l'avoir, puisqu'ils restent dans un cercle très restreint.**
- Plus grave encore : dois-je comprendre que **LFI interdit toute participation à une association quelconque en**

dehors du mouvement (si oui, dans quel texte ?) ? Si je ne m'abuse, plein de Camarades sont dans ce cas, à l'évidence et c'est bien ainsi ! **Les ralliements actuels** de personnalités partantes du PS s'accompagnent de la **création d'organisations diverses et variées** et là ça ne pose **aucune question** ?

- Qu'est-ce qui te permet d'affirmer que '*Le CID s'est doté d'une « commission provisoire » et d'une équipe d'administration ?*' Ton chargé de mission des sales besognes aurait-il fait état de ces supposées dispositions ?]

« - Le quatrième alinéa des principes de la France insoumise rappelle que « Les compétitions internes, les conflits de personnes et les affrontements de courants » n'ont pas leur place au sein de la France insoumise. Pourtant, vous agissez comme un groupe structuré, se dotant d'instances et communiquant publiquement pour dénigrer le mouvement et ses élus comme on l'a vu récemment dans la presse. »

- ['*Pourtant, vous agissez comme un groupe structuré*' La formulation montre à quel point tu manques d'arguments. Nous agissons comme un groupe structuré, mais à **l'extérieur de la FI et nous ne sommes pas une tendance**. Nous le prouverons par **la parution prochaine de nos statuts**. Et, sois bien persuadée que **si tel avait été le cas je n'en serais pas**, pour avoir été obligé de vivre ça trop longtemps dans **la FEN**, en tant que **syndicaliste** ! Tu ne dois pas connaître cette fédération qui fait désormais partie de l'histoire, en raison de ta jeunesse, mais demande à un copain aguerri, il saura peut-être te renseigner. En attendant, sache que c'est la FSU qui a pris la place, mais heureusement, avec une autre orientation...]

« - Vous utilisez, en contradiction avec les règles de la CNIL, un fichier d'adresses mails récupérées frauduleusement sur la plate-forme numérique de la France insoumise. De nombreux insoumis et de nombreuses insoumises nous ont d'ailleurs indiqué recevoir vos informations sans en avoir fait la demande et plusieurs l'ont signalé à la CNIL. A ce sujet, malgré notre avertissement à la fin de l'été 2017, vous avez poursuivi dans votre démarche. »

- [Depuis quand **LFI** est chargée de **faire appliquer** les règles de **la CNIL** ?

- Ça ne vous gêne pas trop, par contre, de faire un **mailing aux Camarades concernés** par le biais des adresses que vous n'avez pu **avoir qu'à partir de nos courriers** ! Votre sous-marin est efficace, à défaut d'être propre...]

« - Alors que les principes de la France insoumise rappellent que « les propos ou les comportements violents, sexistes, racistes, antisémites ou LGBTphobes », vous ne cessez de multiplier les insultes et invectives sur les réseaux sociaux. »

- [Très chère Camarade, **je te défie** de trouver un post FB ou un billet de mon blog où je me livre à ce sale travail ! Si tu veux bien être objective, va consulter [mon blog](#) et tu ne pourras que constater que je mène **aussi** la bagarre pour **défendre La France Insoumise** contre ce qui l'oppose aux sales manœuvres du pouvoir (affaires des perquisitions) qui ne sont là que pour discréditer le mouvement et ses responsables, parce que justement nous sommes dangereux pour eux et que l'excellent travail de nos 17 députés les dérange...]

Pour toutes ces raisons, nous vous informons que vous avez été retirés de la plateforme de la France insoumise et donc, par conséquent, que vous ne pouvez plus vous considérer comme membre de notre mouvement.

*Cordialement,
Coline Maigre, Coordination des groupes d'action*

- [Mon appartenance à LFI est de **la première heure** et son avènement correspondait exactement avec ce que j'avais en tête, **avant même qu'elle existe**. Je précise que je n'étais pas dans le secret des Dieux.
- Mon attachement reste indéfectible, même si **ce coup de force inutile** me navre au plus haut point : **LFI ne mérite pas ça** ! Le mouvement est en train de vivre, **de subir** des méthodes policières **du type même de celles employées par nos adversaires** et que nous dénonçons à juste raison ! C'est pourquoi, parce que vous ne pouvez pas contredire ce que je viens d'écrire, **vous avez le devoir de me réintégrer, ainsi que les Camarades qui sont dans le même cas que moi**, avec vos excuses les plus plates. Une **non réponse**, comme elle est prévisible (**la force de l'habitude**), vaudra pour **un aveu**

d'impuissance.

- Au cas où vous ne l'auriez pas deviné, sachez tous que je suis déjà **de retour sur la plateforme**, sous un pseudo (avant j'y étais avec ma vraie identité) avec une nouvelle adresse de courriel. Et **ça continuera** ainsi tant que **vous persisterez** dans votre **attitude autoritaire et ridicule**.
- Une petite remarque toute simple : sais-tu que le **Mouvement LFI** est juridiquement une association de fait **sans personnalité juridique** ? En effet, LFI a fait l'erreur d'avoir **un objet d'association restreint à l'année de 2017...** Au passage, plusieurs militants ont constaté qu'il n'était **pas possible d'y adhérer !!!** Que penser ?
- Enfin, ce courrier parviendra **directement à toi et aux principaux responsables du Mouvement et du PG** dont je suis. Les robots de la plateforme ne l'empêcheront pas...]

En guise de conclusion, je conseille vivement à **Manu** de te mettre en formation accélérée pour **la gestion des conflits et le travail collégial**.

Amitiés fraternelles, militantes et insoumises

Pascal Jean-Michel
9 Impasse Cassan
16100 Cognac

tel : 05 45 82 69 29
06 72 27 96 74

Mon blog : Algérie-France : Rien que le Peuple, tout le Peuple

Ma page Facebook

Chaîne YouTube Insoumis Charente Phy - Télé Canal 6

La plateforme de La France Insoumise

Le CID : Collectif insoumis démocrates

L'observatoire de la démocratie (discord insoumis)